

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

**19.95 Meilleure protection des espèces sauvages des écosystèmes
insulaires subantarctiques**

CONSCIENTE de l'imparfaite connaissance des écosystèmes insulaires subantarctiques et de la nécessité de mieux protéger leur biodiversité et d'assurer leur parfaite conservation;

CONSIDÉRANT l'étude menée par l'UICN sur l'état de conservation des îles subantarctiques, dans l'optique de leur inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial;

NOTANT que le développement d'activités, telles le tourisme, constituent un réel danger pour le maintien des équilibres de ces écosystèmes qui comptent parmi les plus fragiles de la planète;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. RECOMMANDE VIVEMENT aux institutions internationales spécialisées, ainsi qu'à l'ensemble des Etats et gouvernements qui exercent des responsabilités et des tutelles sur ces milieux, de protéger totalement l'incalculable richesse environnementale formée par les espèces que possèdent ces îles et dont un grand nombre sont menacées de disparition.
2. INVITE les gouvernements concernés à prendre le plus rapidement possible toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la conservation de ces écosystèmes.
3. PRIE le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, et en consultation avec les membres et les commissions de l'UICN, les gouvernements et les ONG concernés, d'élaborer une stratégie intégrée en faveur de la conservation dans les îles subantarctiques et de participer à l'élaboration de plans de gestion destinés à des îles individuelles ou à des groupes d'îles.